

Cinquième session plénière
Tanger, le 24 février 2014



**Rapport sur
Une Politique de Cohésion
pour la Méditerranée**

COR-2013-02318-01-03-TCD-TRA (EN)

Comité des Régions — L'Assemblée de l'UE des représentants régionaux et locaux

Le présent rapport a été établi par la rapporteure, M^{me} Joana Ortega i Alemany, vice-présidente de la Généralité de Catalogne et présidente de la commission interméditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM). Il a été adopté lors de la cinquième réunion de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM), qui s'est tenue à Tanger le 24 février 2014.

1. *Situation actuelle*

Le processus actuel de mondialisation met au jour des transformations considérables, avec de nouvelles régions émergentes et de nouveaux défis à relever. La Méditerranée est une région dotée d'un potentiel et de possibilités découlant des défis actuels, qui l'amèneront à devenir une région influente dans un monde en mutation.

Nous nous trouvons devant un processus historique sans précédent, qui représente l'une des manifestations les plus profondes du nouvel ordre mondial dans lequel nous vivons et qui pourrait entraîner des changements durables au sein des sociétés des pays du bassin méditerranéen, ainsi que dans leurs structures de gouvernement et d'administration. Au niveau de l'Union européenne (UE), les territoires méditerranéens, fortement touchés par la crise économique et financière, devront relever un défi considérable au cours des prochaines années, à savoir mettre en œuvre des politiques axées sur la croissance, la création d'emplois et l'augmentation de la compétitivité, parallèlement à des mesures d'ajustement énergiques. La sortie de crise représente également un défi clé pour les territoires du sud et de l'est de la Méditerranée, de même que la transition démocratique - après les printemps arabes - et la décentralisation. Le moment est opportun pour tirer parti, tant aux niveaux local et régional qu'au niveau de l'UE, du potentiel de la région, et consolider les mécanismes de coopération existants, tout en s'efforçant de mettre en place de nouvelles initiatives qui permettent d'accroître la coordination et la concentration des objectifs et des ressources et qui soient un moteur pour un développement durable – économique, source d'intégration sociale, cohésif et intelligent.

À cet égard, le nord et le sud de la Méditerranée restent unis par l'objectif commun de construire un espace de paix et de sécurité, de stabilité et de prospérité partagées, de dialogue interculturel et de solidarité entre tous les pays de la région. Pour ce faire, il faut une cohérence des stratégies, des politiques et des priorités, indispensable au développement territorial durable dont la région a besoin et à la croissance des différents pays qui la composent. Cet objectif sera atteint si les territoires sont pris en compte dans leur diversité et en tant que contributeurs au développement, c'est-à-dire si les collectivités territoriales participent réellement et effectivement aux politiques de cohésion et de voisinage (PEV) de l'UE¹. Conformément à ces objectifs, les régions, villes et territoires des deux rives de la Méditerranée prévoient de donner progressivement un nouveau souffle à la configuration des mécanismes de coopération existants², sur la base de l'expérience solide que l'UE a acquise au service du développement territorial, de la coopération et de la cohésion, dans le cadre d'un processus à long terme, à l'horizon 2030 (après les deux prochaines périodes de programmation des Fonds structurels et sur la base d'un calendrier procédant par étapes).

1 Il a toujours été essentiel de s'intéresser à la dimension territoriale pour comprendre le processus de transformation que la Méditerranée est en train de vivre, tant au nord qu'au sud et à l'est, ainsi que nous l'avons déjà souligné en 2010, dans le premier rapport de l'ARLEM sur la dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

2 Les cinq grands principes d'une nouvelle stratégie. "Un partenariat Euro-méditerranéen renouvelé pour la paix, l'emploi et le développement durable. Un nouvel élan du Processus de Barcelone basé sur la convergence". Commission interméditerranéenne, CRPM (2008).

Certains des programmes et des instruments financiers communautaires les plus importants sont au service de ces objectifs et ont déjà été mis en œuvre avec succès aux fins de l'établissement de cadres de coopération avec des pays tiers, en particulier avec des pays candidats³. On peut affirmer que la coopération transfrontalière et d'autres éléments de la PEV ont permis d'investir des fonds structurels dans des projets associant des pays méditerranéens qui ne sont pas membres de l'UE et qui n'ont aucune perspective d'adhésion. Tant la coopération territoriale européenne (CTE) que le partenariat Euromed, dans le cadre de la PEV, pourraient favoriser une réelle convergence entre les deux rives de la Méditerranée et déboucher sur une cohésion solide, non seulement entre les États membres, mais aussi entre ces derniers et leurs voisins, ce qui représente une condition indispensable au développement commun.

Compte tenu de cette situation et, surtout, des objectifs fondamentaux de la politique européenne de cohésion en tant qu'instrument essentiel pour réduire les disparités économiques, sociales et territoriales entre les territoires européens, mais aussi pour promouvoir la compétitivité, il serait opportun d'adopter ce modèle qui est si bénéfique pour le développement territorial européen et de se pencher sur la manière dont cette politique, notamment ses principes, ses conditions, sa méthodologie, ainsi que ses ressources, pourrait en élargir la portée et le champ d'application vers le sud.

À cet égard, la politique de cohésion s'avère être également un instrument essentiel pour sortir de la crise et contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, en ce qu'elle a déjà permis d'obtenir de très bons résultats dans les villes et les régions de l'UE, durant ses vingt dernières années de mise en œuvre. Tout en reflétant la solidarité de l'UE envers les territoires moins développés, cette politique repose aussi sur la concentration des fonds dans les domaines et secteurs où ils peuvent être le plus efficaces. Les Fonds structurels, qui en sont l'instrument principal, représentent actuellement plus d'un tiers des investissements publics pour au moins la moitié des États membres de l'UE dans des secteurs déterminants pour la stratégie Europe 2020, tels que l'innovation, le soutien aux PME, l'inclusion sociale et l'emploi. Cependant, à l'avenir, l'UE devra se doter d'un budget réellement plus ambitieux pour que cette politique devienne chaque jour un peu plus un instrument propice au développement et à l'investissement, y compris dans ses pays voisins, plutôt qu'elle ne demeure une simple politique redistributive réservée exclusivement à ses contribuables.

Par conséquent, cette nouvelle configuration de la coopération euro-méditerranéenne, qui doit déboucher sur une politique de cohésion novatrice pour la région, pourrait être développée sur le modèle de la politique européenne de cohésion, fondée sur le principe du partenariat, et intégrer la logique "plus pour plus" de la PEV, dans laquelle le degré d'ambition du projet politique et de l'intégration économique a une relation profonde avec le fait de partager les valeurs communes de démocratie et de droits de l'homme, d'État de droit, de bonne gouvernance, et les principes d'économie de marché et de développement durable. Ce processus impliquerait de soutenir également la décentralisation dans le Sud, en encourageant et en cofinçant des projets et des initiatives clés, ainsi qu'en définissant des objectifs communs de développement. Il convient de rappeler qu'il est important

³ Y compris avec de nouveaux États qui sont venus agrandir ou viendront agrandir la zone méditerranéenne de l'UE.

que l'UE se dote à l'avenir de moyens humains, techniques et financiers appropriés pour garantir la mise à disposition du niveau le plus élevé de ses compétences aux fins du développement approprié des programmes et projets convenus avec les pays du partenariat Euromed.

Dans ce contexte, d'un point de vue davantage macro, il convient d'envisager l'introduction d'une perspective macrorégionale pour le bassin méditerranéen⁴, qui permette de mener de manière plus efficiente, efficace, concentrée et coordonnée la coopération méditerranéenne actuelle⁵ dans le cadre de la PEV et de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Cette nouvelle perspective devrait permettre d'examiner simultanément les priorités et le potentiel de la Méditerranée⁶ et de favoriser leur cohérence, dans le cadre de la PEV et conformément aux six domaines prioritaires de l'UpM⁷, tout en associant les collectivités locales et régionales, eu égard à leur participation croissante. De fait, la politique de cohésion peut devenir un instrument pour la mise en œuvre réussie d'une stratégie macrorégionale.

2. Les défis

Cette situation est caractérisée par de multiples relations d'interdépendances, défis et enjeux, qui peuvent être classés en trois groupes principaux⁸ et qui aujourd'hui plus que jamais devraient être examinés de concert par les pays des deux rives de la Méditerranée. Mais elle montre avant tout que la PEV-Sud devrait être stratégique pour l'UE, puisque le développement et la croissance intégrée de la région euro-méditerranéenne sont essentiels pour tous.

Sur le plan politique, le défi principal est posé par un ensemble de facteurs tels que: l'efficacité du processus de transition démocratique, le développement de l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la gestion des flux migratoires à partir de critères liés à la prévention, à la protection et à la solidarité⁹, et à la promotion de la décentralisation¹⁰. Nous préconisons en particulier le développement de la démocratie aux niveaux local et régional comme fondement du nouveau système social et de gouvernance que les citoyens désirent construire. Cela suppose aussi un renforcement de capacités au niveau local et régional afin d'augmenter les capacités administratives des collectivités

4 Parlement européen (2012). Évolution des stratégies macro-régionales de l'UE: pratiques actuelles et perspectives d'avenir, notamment en Méditerranée, Résolution du Parlement européen du 3.7.2012 (2011/2179 (INI)).

5 CRPM (2011) *Hacer de la vecindad una auténtica política de cohesión en las fronteras de la Unión Europea* ("Transformer la politique de voisinage en véritable politique de cohésion au sein de l'UE"), septembre 2011.

6 Par exemple: le patrimoine historico-culturel, le secteur touristique, le potentiel des énergies renouvelables, les matières premières, la situation stratégique pour le transit de marchandises et d'énergie, etc.

7 Pour ce qui est du renforcement et de l'enrichissement mutuel des actions et des projets, étant donné que la PEV et l'UpM représentent deux volets d'une seule et même volonté de contribuer au développement de l'espace méditerranéen dans sa globalité.

8 Déjà définis dans les fondements du processus de Barcelone, institué en 1995.

9 En particulier, la mobilité de personnes des régions du sud de la Méditerranée vers celles du nord, problème mis en exergue par des tragédies comme celle de Lampedusa ou d'autres qui se sont produites dans les mêmes parages.

10 Promotion du principe d'autonomie locale, formation et financement des collectivités locales et régionales, politiques relatives à des réformes législatives et réglementaires, modernisation de la fonction publique (y compris aux niveaux local et régional).

territoriales, de sorte à en faire des partenaires pleins et entiers dans la mise en œuvre d'une politique de cohésion. Approfondir le dialogue politique devrait être une priorité, notamment pour l'UE, alors même qu'elle renouvelle ses institutions, ses politiques et ses instruments financiers¹¹.

Aux niveaux socioéconomique et environnemental, pour réduire les disparités socioéconomiques qui existent entre le nord et le sud de la Méditerranée et aider à surmonter la situation de crise économique, le défi principal est de promouvoir une croissance intelligente, inclusive et durable, génératrice d'emplois de qualité, dans le cadre d'une mondialisation croissante et exigeante sur le plan de la productivité et face à des dynamiques porteuses de contraintes aux niveaux démographique, migratoire, rural et de l'urbanisation des deux rives de la Méditerranée. Ce défi exige d'accroître le niveau de formation dans différents secteurs clés et de créer des emplois, avant tout pour les jeunes, ainsi que de mieux intégrer les femmes sur le marché du travail. Il est par ailleurs fondamental de soutenir les petites et moyennes entreprises en tant qu'élément essentiel pour renforcer le tissu socioéconomique, ainsi que d'améliorer les interconnexions entre les territoires¹². D'autre part, la protection de la qualité de l'environnement au niveau du bassin méditerranéen¹³, l'adaptation au changement climatique et la lutte contre ce phénomène, via la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la gestion durable des zones côtières, des résidus et des ressources hydrauliques, ainsi que l'économie de la mer et la croissance bleue¹⁴, avec ses cinq axes (le tourisme maritime, le tourisme côtier et le tourisme de croisière; l'énergie bleue; les ressources minérales marines; l'aquaculture; et les biotechnologies marines), de même que le développement du secteur de la pêche, représentent aussi bien des défis considérables qu'un potentiel énorme de créer des emplois (dans l'industrie, dans les services, dans les pôles d'activités ("clusters"), etc.), de générer de la richesse et d'améliorer la compétitivité.

À cet égard, il est important de poser les jalons d'une convergence socioéconomique entre le nord et le sud, fondée essentiellement sur l'accès des pays et des territoires méditerranéens aux marchés et aux politiques structurelles, et parfois sectorielles, de l'UE.

Enfin, d'un point de vue social et culturel, il convient de prendre en compte le défi que représente l'approfondissement du dialogue interculturel et de la compréhension entre le nord et le sud. La Méditerranée est une région où de fortes inégalités existent entre les pays qui la composent et au sein-même des différentes sociétés et cultures, que la crise économique et financière a récemment

11 Dans ce contexte, il convient de souligner que l'ARLEM avait déjà cet objectif au moment de sa constitution: sa création, son articulation avec le paysage institutionnel euro-méditerranéen et sa relation avec le secrétariat de l'UpM ont fait progresser l'incorporation des collectivités régionales et locales dans le dialogue euro-méditerranéen. L'ARLEM a été créée pour promouvoir la décentralisation, le renforcement des collectivités locales et régionales et l'élaboration de cadres de gouvernance à plusieurs niveaux dans les pays méditerranéens. Les objectifs à atteindre sont l'appui de la démocratie locale et le développement territorial durable.

12 Dans les domaines de l'énergie, des transports, etc.

13 (Lutte contre la pollution, préservation et gestion des écosystèmes et de la biodiversité, sécurité maritime, etc.).

14 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur "La croissance bleue: des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime", COM(2012) 494 final.

fortement aggravées. À cet égard, il y a notamment lieu de tenir compte des travaux que la fondation Anna Lindh est en train de mener en faveur du dialogue interculturel. Il s'agit là d'un domaine dans lequel le rôle des institutions culturelles et de la société civile aux niveaux local et régional peut se révéler déterminant¹⁵.

Vers une cohésion dans la région méditerranéenne: approche de la stratégie

Dans ce contexte, pour relever les défis décrits précédemment, des travaux sont envisagés dans deux directions: d'une part, l'adoption de l'approche de la politique européenne de cohésion¹⁶ en vue de promouvoir la participation des régions et des collectivités territoriales du sud; et, d'autre part, l'adoption d'une approche macrorégionale permettant de mener une analyse stratégique de l'ensemble de la région méditerranéenne et de rationaliser les programmes existants afin d'offrir un cadre à plusieurs niveaux en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets clés.

Concernant l'adoption d'une approche de politique de cohésion, il conviendra de prêter une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents¹⁷. D'autre part, l'approche macrorégionale obligerait les principaux acteurs aux niveaux public et privé à coordonner leurs actions et déboucherait sur des politiques plus cohérentes entre elles, accompagnées d'instruments financiers plus efficaces, et applicables localement sur la base des principes de partenariat, de gouvernance à plusieurs niveaux et de concentration thématique. Il ne s'agirait pas de remplacer les politiques ni les instruments actuels, mais de redoubler d'efforts pour les coordonner, l'objectif étant de renforcer le rôle des collectivités locales et régionales en cherchant à territorialiser des politiques et des programmes concernant le bassin méditerranéen.

Cette approche stratégique devrait suivre la voie empruntée depuis les expériences susmentionnées dans un souci d'optimisation des instruments classiques de la coopération euro-méditerranéenne et de la PEV et proposer une forme de cohésion et de convergence socioéconomique, qui pourrait notamment impliquer l'accès des pays du partenariat Euromed à des politiques, à des programmes et à certaines agences qui sont pour l'heure uniquement accessibles aux pays de l'Union européenne¹⁸.

Pour ce faire, il conviendrait d'étudier comment la PEV peut intégrer la méthodologie de mise en œuvre de la politique européenne de cohésion et éventuellement, à l'avenir, de déterminer si les pays du partenariat Euromed pourraient participer de manière progressive aux programmes et aux

15 Parmi les autres expériences notables de coopération à exploiter, il convient de mentionner les travaux menés par des institutions telles que l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) ou la Maison de la Méditerranée ("Casa del Mediterraneo") afin de promouvoir la connaissance mutuelle des pays du bassin méditerranéen.

16 Dans la mesure où la réalité de la région méditerranéenne le permet.

17 L'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne inclut dans cette catégorie les régions les plus septentrionales à faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne.

18 Il faudrait appliquer une stratégie de convergence similaire à celle qui a été mise en œuvre avec un vif succès dans les régions et les pays du sud et de l'est de l'Europe, ainsi que dans les pays candidats, ce qui permettrait de renforcer considérablement la coopération avec le sud et l'est de la Méditerranée.

politiques structurels européens, ce qui déboucherait sur un changement structurel véritable et profond qui aurait des incidences évidentes sur le plan socioéconomique¹⁹. Il ne s'agit pas là d'une nouvelle approche mais de la continuité de la logique qui se trouve derrière l'idée "Tout sauf les institutions", lancée en 2002 par le président de la Commission européenne (CE) de l'époque, M. Romano Prodi²⁰, qui ouvrait la voie à une collaboration renforcée avec les pays qui constituent aujourd'hui le voisinage de l'UE. Dans les faits, cette idée s'est concrétisée par la suite avec l'adoption des statuts avancés, comme dans le cas du Maroc²¹, lesquels ouvrent la voie des programmes de l'UE aux pays partenaires de la PEV.

Dans le même esprit, le programme IEVP CBC Med²² prévoit déjà l'affectation d'une partie des ressources du Fonds européen de développement régional (FEDER) à certains territoires de pays non membres de l'UE. De la même manière, dans le domaine de la coopération territoriale européenne, il existe plusieurs exemples de coopération entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée, tels que le programme opérationnel toujours existant de coopération transfrontalière "Espagne – frontières extérieures 2008-2013", approuvé en 2009, que le Fonds européen de développement régional (FEDER) a cofinancé à hauteur de 75 %²³. Il convient également de garder à l'esprit le programme européen de coopération transnationale MED²⁴, financé dans le cadre de la coopération territoriale européenne et doté de plus de 250 millions d'euros (dont 193 millions au titre du FEDER), qui prévoyait déjà, au cours de la période 2007-2013, un certain pourcentage de cofinancement pour des actions associant des acteurs du sud de la Méditerranée²⁵.

On pourrait adapter cette stratégie aux pays du partenariat Euromed, leur permettre d'y participer et adapter certains axes d'action aux besoins de la région. À cet égard, il convient de déterminer comment promouvoir l'accès des collectivités locales et régionales à un financement au titre de la PEV, aujourd'hui majoritairement limité aux États. Pour ce faire, il faudrait ouvrir les services téléphoniques d'assistance et d'appui à ces collectivités, de sorte qu'elles puissent bénéficier de ces aides. Une option pourrait être d'associer les collectivités locales et régionales aux plans d'action et aux programmes indicatifs élaborés dans le cadre de la composante bilatérale de la PEV-Sud²⁶, ce qui

19 Lorsque les pays du partenariat Euromed passeraient du statut de "simples bénéficiaires de subventions" à celui de "véritables partenaires".

20 Romano Prodi, "L'Europe élargie - Une politique de proximité comme clé de la stabilité", Sixième conférence mondiale du réseau ECSA, projet Jean Monnet, Bruxelles, 5 et 6 décembre 2002, SPEECH/02/619.

21 Maroc-UE: Une analyse juridique, politique et économique préliminaire. Maroc-UE: Une analyse juridique, politique et économique préliminaire. Vers un statut avancé dans le cadre du PEM et de la PEV, PapersIEMed numéro 2, juillet 2007, disponible à l'adresse: <http://www.iemed.org/publicacions/historic-de-publicacions/papersiemed/paperIEMed2.pdf>.

22 Instrument européen de voisinage et de partenariat, Coopération transfrontalière, Document de stratégie 2007-2013, Programme indicatif 2007-2010.
Disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/enpi_cross-border_cooperation_strategy_paper_en.pdf.

23 Exemple: programme de coopération transfrontalière "Espagne – frontières extérieures 2008-2013", www.poctefex.eu.

24 <http://www.programmemed.eu>.

25 Bien qu'il n'ait pas encore été exploité, pour des questions d'audit et de contrôle.

26 http://www.enpi-info.eu/main.php?id=88&id_type=3.

permettrait de prendre en compte la diversité des contextes territoriaux et d'encourager la subsidiarité et la démocratie locale. À cette fin, la CE devrait créer des mécanismes d'incitation pour les pays du partenariat Euromed, voire offrir des bonifications financières lorsqu'une initiative favorise une véritable gouvernance à plusieurs niveaux. De la même manière, dans le cadre des plans d'action nationaux, il convient de promouvoir la distribution des aides selon une approche non seulement sectorielle mais aussi territoriale, afin d'éviter que les fonds ne se retrouvent concentrés dans les régions capitales, côtières ou touristiques.

Une autre option serait de renforcer les programmes régionaux de la PEV à l'aide d'une véritable approche territoriale dans le cadre de laquelle les collectivités locales et régionales auraient une réelle marge de manœuvre pour mettre en œuvre des programmes et priorités définis de concert.

À cet égard, le concept de décentralisation est un des aspects novateurs qui pourraient être intégrés et développés au sein de la PEV, dans la logique du "plus pour plus". En appliquant une approche de politique de cohésion à la PEV, il serait possible de développer aussi le cofinancement par les pays du sud de la Méditerranée dans certains domaines qui sont stratégiques pour le développement de leurs territoires. En outre, dans le même ordre d'idées, on pourrait tenter d'appliquer à la politique de voisinage-sud des expériences pilotes qui donnent de bons résultats dans le cadre du voisinage-est, tels que les programmes pilotes de développement régional (PPDR), qui ont été dotés de 62 millions d'euros au titre de l'instrument de voisinage pour la période 2012-2013 et qui élargissent l'objectif de partager des expériences et éléments clés de la politique de cohésion de l'UE avec chacun des pays partenaires, notamment pour ce qui est de réduire les disparités socioéconomiques entre les régions d'un même pays.

En outre, il serait particulièrement conseillé de faire participer les collectivités locales et régionales dans le cadre de programmes de jumelage²⁷, lesquels pourraient être améliorés à l'avenir dans le contexte de la PEV, dans une perspective d'échange, de compréhension mutuelle et de création de capacités entre les administrations publiques. Ainsi, sur la base de l'expérience positive concernant les programmes de ce type élaborés pour l'Europe centrale et orientale et ceux, plus récents, mis en place dans le cadre de la PEV, on peut réfléchir à un cadre dans lequel les collectivités locales et régionales du nord et du sud de la Méditerranée travailleraient de manière conjointe et durable. Il faudrait à cet égard garantir un niveau plus élevé de participation, notamment des collectivités locales et régionales, et surtout dans les pays du sud.

Par ailleurs, toujours sur la base de l'expérience européenne, la coopération territoriale devrait devenir un pilier plus important de la PEV que ce qu'elle représente actuellement au niveau financier. Cet élément est fondamental pour parvenir à un saut qualitatif et relever les défis découlant des printemps arabes. À cet égard, il ne faut pas non plus oublier le rôle que la société civile et les collectivités territoriales jouent dans ce type de coopération; ensemble, elles ont le potentiel approprié pour

²⁷

Idée déjà exprimée par l'Assemblée générale de la Commission interméditerranéenne de la CRPM dans sa déclaration finale, intitulée "Vers une nouvelle gouvernance, pour une Méditerranée plus durable, dotée d'une plus forte cohésion et plus compétitive", 27 juin 2013 - Barcelone (Catalogne).

favoriser, d'une part, l'aménagement du territoire et, d'autre part, la démocratie et la liberté d'expression.

Il convient de souligner que, pour mettre en œuvre la décentralisation et permettre l'application réelle d'une stratégie de cohésion en Méditerranée, il faut avant tout renforcer les capacités des collectivités locales et régionales du sud, tout en simplifiant les pratiques administratives concernant les instruments, qui doivent être axés toujours davantage sur des résultats concrets et dont l'impact doit être évalué périodiquement.

À cet égard, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'appliquer aux pays partenaires méditerranéens des initiatives telles que le programme global de renforcement des institutions, (CIB - Comprehensive Institution Building), qui a obtenu près de 170 millions au titre de l'instrument européen de voisinage en 2012-2013, afin d'aider les pays partenaires à renforcer les capacités des institutions clé impliquées dans la préparation, la négociation et la mise en œuvre des nouveaux accords d'association avec l'UE, la création de zones de libre-échange et la gestion des possibilités de mobilité renforcée dans un environnement sûr.

En outre, à moyen et à long terme, des politiques et instruments territorialisés d'appui aux pays du partenariat Euromed aidant à promouvoir les infrastructures appropriées²⁸ pour le développement compétitif, des actions de soutien aux politiques sociales et de promotion de l'emploi fondées sur le modèle du Fonds social européen, ainsi que des mécanismes financiers efficaces pour financer le tissu entrepreneurial²⁹ (tels qu'une "banque euro-méditerranéenne d'investissement" et des systèmes de fonds de garantie, complémentaires aux mesures de la Banque européenne d'investissement et de la FEMIP) pourraient faire de ces pays et territoires des contreparties parfaites pour recommencer à envisager les niveaux les plus élevés de compétitivité au sein du Mare Nostrum et de l'Europe.

Dans ce contexte, sur la base des enseignements tirés des premières stratégies de ce type actuellement mises en œuvre et évaluées en Europe pour la Baltique et le bassin du Danube, la **perspective macrorégionale**, une fois adaptée au contexte complexe de la Méditerranée, pourrait permettre de mettre en place des stratégies qui favorisent la transition vers un développement macroéconomique, des politiques de convergence et des politiques d'aménagement du territoire. La constitution de macrorégions faciliterait grandement la coopération, en favorisant une planification de la base vers le sommet permettant de mieux cerner les priorités communes et de programmer des initiatives phares, ainsi que leurs instruments de financement respectifs en termes d'investissements publics et privés. Il en résulterait une capacité de promouvoir une cohésion économique, sociale et territoriale dans la zone géographique couverte par les mesures.

²⁸ S'agissant des infrastructures, il faut surtout un niveau élevé d'innovation pour ce qui est des principes et du financement des politiques; il convient notamment de recourir à des partenariats public-privé.

²⁹ Les politiques de relance de l'économie productive ont notamment un rapport coûts/bénéfices élevé.

Compte tenu des défis et de la complexité propres à la zone méditerranéenne³⁰, l'ARLEM propose d'examiner aussi bien les expériences consolidées que les expériences des pays qui mettent en place des logiques de coopération régionale plus approfondie. La perspective macrorégionale, qui est en train de porter ses fruits dans la Baltique et dans la région du Danube et qui est déjà encouragée dans certaines zones de la Méditerranée (macrorégion adriatique-ionienne) et de son voisinage immédiat (stratégie alpine), pourrait favoriser de nouvelles logiques à laquelle les pays non membres devraient adhérer, sur une base progressive. L'inclusion de ces propositions dans la logique ARLEM – UpM, d'une part, et la coordination entre les différents projets à promouvoir et la stratégie et les projets soutenus par le secrétariat de l'UpM, d'autre part, peuvent permettre de continuer à associer les pays du bassin méditerranéen à la logique de la cohésion, dans un cadre de cohérence qui leur permette de progresser vers la réalisation des objectifs partagés de promotion de la démocratie et de développement durable, avec la participation des acteurs locaux et régionaux.

Plus concrètement, il est proposé d'appliquer **l'approche macrorégionale** dans une optique de **géométrie variable progressive** avec trois zones macrorégionales intégrées (correspondant respectivement aux trois macrorégions "**Méditerranée occidentale**", "**adriatique-ionienne**"³¹ et "**Méditerranée orientale**"), ce qui, à long terme, pourrait permettre d'élaborer une **stratégie intégrée suprarégionale pour tout le bassin méditerranéen**. À moyen terme, chacune de ces macrorégions pourrait avoir une meilleure cohésion et un plus grand dynamisme qu'une zone unique et uniforme pour l'ensemble de la Méditerranée. L'ARLEM formule la proposition contenue à l'annexe I pour ce qui est des pays qui doivent être couverts par lesdites stratégies, et elle pourrait envisager prochainement d'avancer une proposition plus précise concernant les territoires spécifiques qui pourraient y participer plus activement³². En particulier, une stratégie pour la Méditerranée occidentale pourrait davantage être créée à court ou à moyen terme, étant donné qu'elle pourrait être appuyée en premier lieu par l'UpM et le dialogue 5+5, en tant que plate-forme de coopération présentant des possibilités considérables de synergies et de codéveloppement entre les pays de cette macrorégion.

1.1 Priorités concernant les stratégies macrorégionales et principes directeurs

Ce type d'approche et de stratégies implique en premier lieu de définir les priorités d'action que les régions devraient établir et, en conséquence, les initiatives clés. Un élément important à cet égard réside dans le fait que les régions peuvent tirer parti des nombreuses expériences positives qui existent déjà au niveau des programmes européens, locaux et régionaux, notamment ceux mis en place par la

³⁰ Région qui, en outre, comprend simultanément des États membres de l'UE-28, des pays en phase de préadhésion et d'autres ayant le statut de pays candidats, des pays relevant de la politique de voisinage-sud et un pays du groupe ACP, qui bénéficie du système de coopération des accords de Lomé et de Cotonou (Mauritanie).

³¹ Concept défini dans la communication de la Commission européenne sur une stratégie maritime pour la mer Adriatique et la mer Ionienne, Bruxelles, 30.11.2012, COM(2012) 713 final, et dans la demande adressée à la Commission par le Conseil de l'UE, le 14 décembre 2012, en vue de l'élaboration d'une stratégie macrorégionale pour la zone avant la fin de l'année 2014.

³² Il faut souligner que certains pays, pour des raisons historiques ou d'intérêt géopolitique, correspondent nettement à l'une des macrorégions prévues, tandis que d'autres sont au point de jonction entre deux stratégies, comme l'Italie (Méditerranée occidentale et adriatique-ionienne), la Grèce (adriatique-ionienne et Méditerranée orientale) ou, pour ce qui est du sud de la Méditerranée, la Libye (Méditerranée occidentale et orientale).

CE et les programmes de coopération territoriale européenne - en particulier Interact³³ - qui représentent un actif important et un point de départ très utile pour mieux définir les priorités éventuelles des macrorégions futures. De même, en tenant compte de la dimension nord-sud, il est important de mettre à profit le grand nombre d'expériences de coopération décentralisée au niveau public qui ont été mises en œuvre entre les acteurs de l'UE et les acteurs des pays partenaires méditerranéens, particulièrement ces deux dernières décennies³⁴.

De la même manière, il faut prendre en compte les rapports de l'ARLEM sur la dimension territoriale de l'UpM, les réflexions récentes figurant dans les rapports du Parlement européen, du comité des régions³⁵, du Comité économique et social européen³⁶ et des réseaux d'acteurs locaux, tels que la CIM-CRPM³⁷, l'Arc Latin³⁸, la commission méditerranéenne de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et Medcités, entre autres.

Parmi les principes directeurs qui devront inévitablement régir la future coopération euro-méditerranéenne renforcée figurent l'économie inclusive, sociale et solidaire, la politique paritaire et démocratique et le développement environnemental durable, ainsi que d'autres principes qui pourront être déterminés dans le cadre de consultations avec les différentes parties intéressées. En outre, pour définir les priorités, il convient de tirer parti des enseignements concernant les macrorégions existantes³⁹ et de se concentrer sur un nombre limité de priorités, et en même temps aller plus loin que des approches exclusivement maritimes (les politiques maritimes intégrées et leurs instruments devraient disposer d'un lieu privilégié pour être combinés avec d'autres dimensions liées au développement territorial intégré). À cet égard, il faut engager une réflexion, en termes de géométrie variable, sur les priorités pour les zones et sur les méthodes de coordination des acteurs, notamment se pencher sur le rôle spécifique de la CE, de l'UpM, de l'ARLEM, du dialogue 5+5 et des réseaux d'autorités locales et régionales.

Concernant la participation des pays du sud aux stratégies mentionnées, il convient d'observer, comme le souligne le CdR dans son avis sur la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales, que

33 Plateforme de mise en commun d'informations par zone et par thème (Mediterranean Lab Group)

34 Comme en témoignent les activités de Platforma ou des projets spécifiques comme Localnetcoop.

35 Avis sur la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales (COTER-V-042)

36 Comité économique et social européen (2012): "Élaboration d'une stratégie macrorégionale en Méditerranée - les avantages pour les États membres insulaires" (ECO/332); stratégie macrorégionale en Méditerranée; et avis en cours d'élaboration intitulé "Vers une stratégie de développement de la cohésion dans la région méditerranéenne" (ECO/342).

37 Commission interméditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe: Stratégie méditerranéenne intégrée (2012); plan d'action pour 2013-2014; déclaration de l'Assemblée générale, Barcelone, 2013: "Vers une nouvelle gouvernance, pour une Méditerranée plus durable, dotée d'une plus forte cohésion et plus compétitive". Rapports techniques de l'équipe spéciale sur les macrorégions, CRPM, 2012 et 2013. Document politique, Bureau de la CRPM, 2013, Malmö: "Stratégies macrorégionales et du bassin maritime: préparer l'avenir de l'intégration européenne".

38 Plan stratégique de l'Arc latin 2011-2015 "Une Méditerranée structurée et innovante"

39 COM(2013) 468 final, Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions concernant la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales, 27 juin 2013. Disponible à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/baltic/com_added_value_macro_region_strategy_fr.pdf.

"bien que ces dernières soient des stratégies de l'UE, nombre de leurs objectifs seront impossibles à réaliser sans coopérer avec des partenaires en dehors de l'UE", étant donné que "la coopération avec des régions situées en dehors de l'UE est capitale, qu'il s'agisse des travaux relatifs à la stratégie pour la mer Baltique ou à celle pour la région du Danube, non seulement pour stimuler la compétitivité et la cohésion économiques de la macrorégion mais aussi pour développer les liens de l'UE avec l'extérieur". Le CdR souligne par ailleurs que "dans la même perspective, la projection à l'extérieur en direction des pays tiers, avec ses implications tant au niveau de la politique de voisinage qu'à celle de l'élargissement, peut être d'entrée de jeu un élément clé pour les futures stratégies macrorégionales".

D'autre part, il est nécessaire de cibler l'ouverture et la future coappropriation de ces stratégies de manière progressive, sur la base d'une perspective "pas à pas" qui permette tant aux États de l'UE qu'aux pays partenaires Euromed de participer progressivement et sur une base d'adhésion, en évitant les possibles entraves politiques ou institutionnelles. À cet égard, une option fonctionnelle pourrait être d'associer, dans une première phase, les pays et collectivités locales et régionales de la rive sud, notamment à partir de synergies dans des projets concrets de coopération et sur une base volontaire et non contraignante au niveau politique. D'autre part, au niveau des États membres de l'UE, les accords sur les stratégies et leurs plans d'action devraient être débattus au plus haut niveau politique et institutionnel et avoir un caractère plus structuré et plus contraignant, ce dès le départ.

Aucune initiative concrète n'existe à l'heure actuelle, aussi serait-il judicieux de consacrer l'année prochaine à une réflexion sur la mise en œuvre de cette (ces) stratégie(s), et notamment de lancer des consultations auprès des régions et villes des États membres concernés, mais aussi des régions et des villes de pays n'appartenant pas actuellement à l'UE. Ces dernières seraient intégrées à la stratégie et devraient en promouvoir l'idée auprès des gouvernements de leurs pays respectifs.

1.2 Coordination des acteurs à plusieurs niveaux et gouvernance des stratégies

Un autre élément essentiel est la mise en place de mécanismes efficaces de coordination à plusieurs niveaux entre les acteurs et les initiatives qui existent déjà afin d'éviter la dispersion des efforts et d'accroître la convergence⁴⁰. Il faut également se pencher sur les mécanismes les plus appropriés pour garantir notamment la coordination entre les acteurs publics et privés aux fins de l'élaboration de stratégies macrorégionales en Méditerranée. En outre, il y a lieu de s'interroger sur les enseignements à tirer des stratégies existantes, mais aussi de déterminer les perspectives pour ce qui est d'étendre les instruments tels que les groupement européens de coopération territoriale (GECT) à des pays partenaires de l'UE⁴¹ dans le cadre d'une politique de cohésion pour la Méditerranée et de la mise en œuvre de stratégies macrorégionales éventuelles. Au niveau de la coordination des acteurs à plusieurs niveaux également, il faut s'interroger sur le rôle spécifique que peuvent jouer l'UpM et l'ARLEM,

⁴⁰ Étant donné que les lignes stratégiques et les priorités fixées concernant l'élaboration de projets du secrétariat de l'UpM ont une dimension territoriale prononcée et que la cohésion se trouve au cœur même des projets encouragés dans le domaine des transports et du développement urbain, de l'énergie, de l'environnement et de la gestion de l'eau, il semblerait logique que l'Union mise sur ses connaissances, son expérience et ses instruments pour atteindre ses objectifs en Méditerranée.

⁴¹ À titre d'instruments pour faciliter la coopération et en tenant compte des complexités liées à la création d'une nouvelle entité juridique.

ainsi que les réseaux de collectivités locales et régionales⁴² et les eurorégions de l'espace euro-méditerranéen.

S'agissant des initiatives ou des projets clés, lorsque leur dimension l'exige et qu'un appui politique est nécessaire, il convient d'envisager leur coordination avec les priorités de l'UpM, voire avec des initiatives multilatérales en cours telles que le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE (phase I et phase II) et le Plan bleu, ce qui permettrait d'avoir une certaine cohérence et de créer des synergies positives avec des projets et des expériences passés.

Durant la phase de définition des piliers et des priorités, les programmes de coopération transnationale de l'UE, notamment, devraient offrir des ressources pour commencer à appuyer les études territoriales et la création de forums de discussion entre les parties prenantes concernant les futures macrorégions pour la Méditerranée. Ces forums, qui devraient comprendre des parties prenantes clés aux niveaux des acteurs institutionnels et de la société civile, pourraient être mis en place suivant l'approche de géométrie variable précédemment évoquée, au niveau européen, et être ouverts à la participation volontaire des acteurs clés des territoires du sud de la Méditerranée. D'autre part, le fait que l'UpM et l'ARLEM soient associées devrait permettre aussi la participation de tout acteur territorial européen faisant partie de l'UE-28, à un niveau de coopération sur une base volontaire. Parallèlement à la mise en place des forums au niveau des stratégies de la Méditerranée occidentale, adriatique-ionienne et orientale, il conviendrait d'organiser une rencontre annuelle, ou du moins périodique, permettant de procéder à des synthèses et à une coordination, afin de garantir une avancée vers une stratégie macrorégionale intégrée et une synergie entre les différents stratégies, instruments et programmes de coopération existants ou appelés à être nouvellement créés. La coordination de ces forums, qui pourraient être lancés à différentes étapes, pourrait être assurée par les institutions européennes, au sein desquelles le CdR, l'ARLEM, l'UpM et les réseaux d'acteurs locaux et régionaux pourraient jouer un rôle plus éminent.

Parallèlement, les États membres devraient demander à la CE de développer ces stratégies dans le cadre d'une réunion du Conseil de l'UE. Pendant ou après cette phase de définition des plans d'action des stratégies macrorégionales, il convient de les élaborer conformément à la programmation des fonds européens (alignement entre les bases juridiques et le financement)⁴³.

Une fois que les piliers et les priorités des stratégies auront été définis, il semble utile d'évaluer la possibilité d'établir des plateformes de coordination et de gouvernance publiques-privées de grande envergure (formelles et informelles, mais surtout flexibles) et davantage structurées, pour aider à les mettre en œuvre au quotidien. À cet égard, il faudrait prévoir un comité de suivi à plusieurs niveaux et des acteurs chargés de coordonner les priorités et les actions transversales (et, à ce titre, confier un

⁴² Parmi les mesures clés que les réseaux de ce type pourraient continuer d'encourager figurent les projets stratégiques urbains en tant qu'instrument de transformation des villes et en tant que garantie de leur responsabilisation.

⁴³ Dans le cas de la macrorégion adriatique-ionienne, programmation 2014-2020; pour les autres, notamment la Méditerranée occidentale, éventuellement à partir de leur révision, en 2016. Accords de partenariat. Programmes opérationnels transnationaux, nationaux et régionaux, articles 60 et 87, GECT et autres instruments.

rôle important aux collectivités territoriales et à leurs réseaux, ainsi qu'à l'UpM, quand l'ouverture au sud de la Méditerranée le rendra nécessaire), de même que des points de contact nationaux. Par ailleurs, la CE et des programmes tels qu'Interact⁴⁴ devraient également apporter un appui en matière d'organisation et de communication.

1.3 Calendrier et financement

Le calendrier et le financement relatifs à la création et à la mise en œuvre de ces initiatives constituent des aspects clés pour l'évaluation de la viabilité de celles-ci.

Le calendrier spécifique relatif à la définition des stratégies macrorégionales en Méditerranée a débuté par les consultations en vue de l'élaboration du plan d'action de la macrorégion adriatique-ionienne en 2014⁴⁵. Puis, les collectivités locales et régionales, les États membres de l'UE et les pays du sud de la Méditerranée, sur une base volontaire, la CE et d'autres acteurs clés devront coopérer pour créer les conditions qui permettront d'élaborer la stratégie pour la macrorégion Méditerranée occidentale, éventuellement avant 2016, année de la révision à moyen terme du cadre financier pluriannuel de l'UE.

Ce processus pourrait comprendre des étapes opérationnelles et tirer parti des nombreuses relations de coopération existantes, notamment avec les sous-régions pilotes et avec les acteurs clés les plus proactifs. Par ailleurs, il convient de s'employer dans le même temps à poser les fondements en vue de l'élaboration de la stratégie pour la Méditerranée orientale, ainsi que de la stratégie intégrée pour l'ensemble du bassin, respectivement avant la fin de la prochaine période de programmation et avant la fin de la suivante.

Bien que l'élaboration des stratégies macrorégionales n'exige pas de créer de nouveaux instruments de financement (principe des "trois non"), il convient d'envisager la possibilité de lignes de financement et d'un soutien en vue de leur lancement, comme ce fut le cas pour la stratégie de la mer Baltique. En outre, il faut prolonger cette réflexion dans l'avenir pour déterminer les moyens d'obtenir des synergies entre les instruments, une fois que les stratégies auront été élaborées, de façon à financer les projets phares. À cet égard, il est fondamental de souligner le rôle que peuvent jouer les programmes opérationnels nationaux et régionaux dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE. Pour ce qui est de la mise en œuvre des stratégies, il convient de mentionner en premier lieu que des programmes pourraient se révéler particulièrement appropriés, tels que l'instrument européen de voisinage CBC Med, les programmes transnationaux MED et adriatique-ionien, ainsi que les fonds ad hoc du Parlement européen consacrés à l'assistance technique.

44 Ainsi qu'éventuellement les programmes Med, adriatique-ionien, Instrument européen de voisinage CBC Med et ses bureaux de coordination ou antennes.

45 Ce plan d'action devra être élaboré parallèlement au processus de programmation 2014-2020 et à la définition des programmes opérationnels régionaux et des accords de partenariat des pays et des régions participants.

Dans un deuxième temps, il faudra préciser les fonds qui sont susceptibles d'appuyer la mise en œuvre des stratégies dans l'avenir une fois que celles-ci auront été élaborées, ainsi que de leurs projets et initiatives clés. À titre d'exemple, outre les programmes opérationnels transnationaux pour le bassin méditerranéen et les programmes de coopération transfrontalière de l'instrument européen de voisinage, on peut citer les fonds de la Banque européenne d'investissement et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), les fonds éventuels de garantie pour les PME, les fonds relevant du cadre stratégique commun (CSC)⁴⁶ et de certaines politiques sectorielles de l'UE tels que les fonds des programmes Horizon 2020 et COSME, les fonds spécifiques de certaines DG de la CE (Affaires maritimes et pêche, Mobilité et transports, Entreprises et industrie, etc.), ainsi que d'autres programmes et fonds euro-méditerranéens.

Pour pouvoir définir précisément ce dernier aspect, il faudra en comparer les axes et les priorités afin d'évaluer les possibilités de complémentarité et d'incidence directe dans le domaine du développement des stratégies macrorégionales en Méditerranée. En complément, il importerait aussi de mettre en place une démarche prospective sur les moyens, si des stratégies macrorégionales existent, de tirer parti des fonds durant la phase de programmation 2014-2020, et de prolonger cette réflexion pour la période de programmation suivante.

À cet égard, l'annexe II du présent rapport précise les piliers thématiques qui pourraient être développés en priorité (et façonnés pour chaque stratégie) et contient des exemples de nouveaux projets ou initiatives clés (existants, en cours ou finalisés) à définir et à exploiter avec les acteurs clés afin de mettre en place une approche macrorégionale intégrée en Méditerranée. Ce tableau de synthèse constitue une hypothèse de base qui facilitera les réflexions futures sur les trois stratégies macrorégionales proposées et sur la stratégie intégrée, lesquelles devraient être mises en place au cours des prochaines années avec la participation de tous les acteurs clés concernés, sous l'influence de l'ARLEM et sur la base d'un critère de concentration thématique.

Enfin, les premières évaluations concernant les macrorégions qui existent déjà au niveau européen nous permettent d'avoir à l'esprit les avantages liés au lancement de cette stratégie, tout en nous donnant certains éléments utiles pour tenter d'évaluer le scénario contraire, consistant à ne pas créer lesdites stratégies en Méditerranée. À cet égard, le rapport de juin 2013 sur la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales existantes⁴⁷ décrit l'effet bénéfique des macrorégions pour ce qui est de mobiliser des programmes européens et régionaux autour de priorités et de projets clés, de créer des réseaux de coopération plus stables, de contribuer à améliorer l'élaboration des politiques et à obtenir

46 Le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

47 COM(2013) 468 final.

une exploitation des ressources meilleure et plus efficace⁴⁸, dans une perspective de gouvernance à plusieurs niveaux.

3. **Recommandations**

Étant donné les défis de la région méditerranéenne exposés ci-dessus et en dépit de la situation de crise économique actuelle, l'ARLEM considère urgent et, dans le même temps, viable et créateur d'opportunités que l'UE, les institutions euro-méditerranéennes et les collectivités territoriales commencent à concentrer leurs efforts sur des travaux à l'horizon 2030, à savoir:

- **l'application d'une approche de politique de cohésion en Méditerranée**, en favorisant l'extension de méthodologies, concepts et instruments de la politique européenne de cohésion à la branche sud de la politique de voisinage et en améliorant sa dimension territoriale;
- **l'extension des réflexions macrorégionales à la Méditerranée**, avec la création et la mise en œuvre de trois stratégies au niveau du bassin méditerranéen (adriatique-ionienne, Méditerranée occidentale et Méditerranée orientale), ainsi que d'une stratégie intégrée (voir annexe). Cela, sur la base d'une stratégie progressive capable de combiner, dans une perspective de gouvernance à plusieurs niveaux et à géométrie variable, des approches de développement polycentrique équilibré, ascendantes et descendantes, ainsi qu'une impulsion forte de l'UE-28 et une coappropriation, fondée sur une perspective de progression pas à pas volontaire de la part des pays et territoires du sud de la Méditerranée.

Pour atteindre ces objectifs, l'ARLEM invite:

- **la Commission, le Parlement européen et les États membres de l'UE:**
 - à replacer la région méditerranéenne au centre de l'agenda européen et à assister les collectivités locales et régionales pour le lancement, la mise en place et le suivi de ces stratégies et approches;
 - à procéder à une évaluation détaillée de la manière dont la politique de voisinage de l'UE (PEV) pourrait intégrer la méthodologie de mise en œuvre de la politique de cohésion européenne, et notamment analyser dans quelle mesure les pays du partenariat méditerranéen pourraient participer progressivement et davantage aux programmes et aux politiques structurelles de l'UE;
 - à étudier les mécanismes capables de renforcer le rôle des collectivités locales et régionales dans les plans d'action et les plans indicatifs mis en place dans le cadre de la composante bilatérale de la PEV et à favoriser, au sein des plans nationaux de mise en œuvre, la distribution des aides sur la base d'une approche non seulement sectorielle, mais aussi territoriale;

48

Cette dernière affirmation ouvre la voie à la réflexion sur les conséquences d'une absence de macrorégion méditerranéenne, c'est-à-dire sur le coût d'une fragmentation de la Méditerranée par rapport aux avantages qui pourraient découler de visions et de mesures convenablement planifiées et programmées au niveau macrorégional. À cette fin, il convient d'encourager l'élaboration d'un rapport étayé par des données pertinentes qui permette de visualiser les retombées positives de la stratégie macrorégionale pour la Méditerranée.

- à renforcer les programmes régionaux de la PEV à l'aide d'une véritable approche territoriale dans le cadre de laquelle les collectivités locales et régionales auraient une réelle marge de manœuvre pour mettre en œuvre des programmes et priorités définis de concert;
 - à approfondir l'examen des meilleures modalités possibles pour inclure le concept de décentralisation dans la logique du "plus pour plus" de la politique de voisinage;
 - à promouvoir l'application des expériences de la PEV-Est qui pourraient fonctionner dans l'espace méditerranéen (par exemple, les programmes pilotes de développement régional, le programme global de renforcement des institutions);
 - à encourager la participation des collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens aux programmes de jumelage;
 - à renforcer l'autonomisation des collectivités locales et régionales dans la fourniture de services de qualité aux citoyens dans des secteurs-clés pour le développement et à favoriser la simplification administrative;
 - à soutenir des instruments territorialisés d'appui aux pays du partenariat Euromed afin de promouvoir des infrastructures de développement compétitif et social, ainsi que des mécanismes appropriés pour financer le tissu entrepreneurial.
- Par ailleurs, l'ARLEM réclame une attention particulière et une synergie de la part de la **Commission européenne** et de ses directions générales (Politique régionale, Affaires maritimes et pêche, Emploi, affaires sociales et inclusion, Énergie et Développement et coopération), ainsi que de la part des prochaines **présidences grecque et italienne du Conseil de l'UE**:
- concernant le lancement éventuel, avant 2016, d'autres stratégies macrorégionales en Méditerranée, qui viendraient compléter la stratégie adriatique-ionienne actuellement en préparation, ainsi que leurs forums de parties prenantes respectifs. À cet égard, l'ARLEM demande que soit intégré, dans les décisions de l'un des Conseils européens qui seront organisés durant le semestre de la présidence italienne du Conseil de l'UE, un volet spécial concernant l'étude, la préparation et le lancement de ces stratégies, et en particulier de la stratégie pour la Méditerranée occidentale;
 - et que l'on prenne en compte, pour définir les piliers thématiques potentiels, lesquels devront être développés en priorité et déterminés pour chaque stratégie, les pistes de réflexion et les exemples de nouvelles initiatives ou de projets centraux à élaborer et à exploiter, qui sont détaillés dans l'annexe II du présent document.
- **les États du partenariat Euromed**: à appuyer la création des stratégies macrorégionales en s'associant à la réflexion de leurs collectivités régionales et locales, sur une base volontaire, progressive, fonctionnelle et orientée vers une co-appropriation future, en évaluant la possibilité de réserver à l'avenir, sur une base volontaire, une partie des fonds bilatéraux de la PEV (dans le cadre des plans d'action nationaux) à la mise en œuvre des priorités définies à un niveau macrorégional;

- **les programmes européens transnationaux Med et adriatique-ionien et le programme de coopération transfrontalière IEVP CBC Med:**
 - à choisir, parmi les objectifs principaux de la nouvelle programmation, l'objectif thématique onze du cadre stratégique commun sur la gouvernance, ou à prévoir une priorité transversale de soutien à la gouvernance dans le cadre de leurs nouveaux programmes opérationnels, priorité qui puisse favoriser un soutien concret au démarrage de nouvelles stratégies macrorégionales, et plus précisément à la coordination entre les acteurs;
 - le programme adriatique-ionien, à aligner la définition de ses priorités spécifiques avec celles de la stratégie adriatique-ionienne en préparation et de les adapter à son cadre territorial (articles 3 et 7 du règlement CTE), ceci de manière complémentaire avec les programmes opérationnels nationaux et régionaux de l'UE et les programmes de préadhésion;
 - à mettre en route une synergie entre eux, surtout pour ce qui est de tirer parti de projets pertinents matière de coopération macrorégionale, y compris les autres programmes de CTE présents dans les différents domaines de compétence;
 - les programmes transnationaux, à prévoir des mécanismes de flexibilité pour faciliter la participation d'acteurs de la rive sud à des projets et sur des thématiques spécifiques d'intérêt macrorégional;

- **les représentants du secteur privé, de l'économie sociale et productive, de la société civile et de la recherche:** à s'associer aux réflexions futures concernant les piliers, les priorités, les initiatives clés et les mécanismes financiers.

À cet égard, l'ARLEM s'engage à:

- associer activement ses membres à la réflexion sur lesdites stratégies, en faisant participer les acteurs territoriaux, y compris la société civile, et en lançant des actions qui puissent avoir une incidence au niveau central et le sensibiliser;
- envisager d'avancer une proposition plus précise concernant les territoires spécifiques qui pourraient participer à chaque stratégie macrorégionale;
- réfléchir aux futurs scénarios et aux modifications à apporter, sur le plan financier et géographique, aux instruments et principaux programmes de coopération de l'UE en Méditerranée.

En outre, l'ARLEM note:

- qu'il importe de réaliser, d'ici à 2016, une évaluation minutieuse de l'absorption des fonds des politiques de cohésion et de voisinage dans le contexte de la révision du cadre financier pluriannuel, laquelle pourrait fournir des éléments utiles pour orienter les politiques, ainsi que pour mettre en œuvre les stratégies et les approches proposées par l'ARLEM.

Les membres de l'ARLEM demandent que le présent rapport soit transmis aux institutions de l'UE, à l'Union pour la Méditerranée, ainsi qu'aux États membres et aux autorités compétentes, et que ces parties prenantes en tiennent compte pour élaborer leurs politiques respectives ayant un impact sur la Méditerranée.

ANNEXE I. Mediterranean Macro-regional Strategies (ARLEM proposal)



Mediterranean Macro-regional Strategies

Integrated Strategy



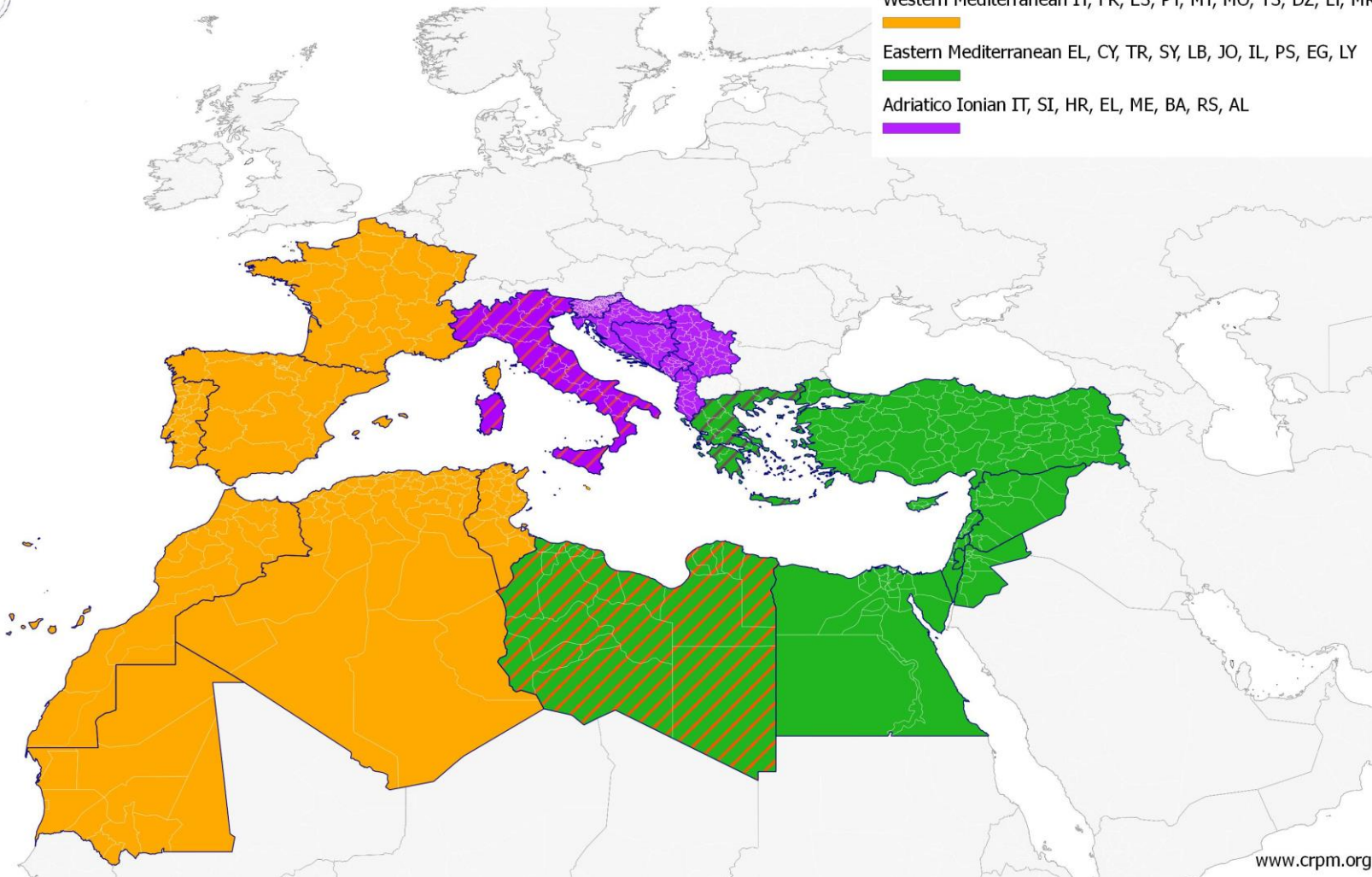
Western Mediterranean IT, FR, ES, PT, MT, MO, TS, DZ, LY, MR



Eastern Mediterranean EL, CY, TR, SY, LB, JO, IL, PS, EG, LY



Adriatico Ionian IT, SI, HR, EL, ME, BA, RS, AL



ANNEXE II Piliers thématiques possibles à développer en priorité (et à mettre en place dans le cadre des stratégies) et exemples d'"initiatives et projets clés" nouveaux à définir et à exploiter (projets existants) avec les acteurs importants pour une approche macrorégionale intégrée en Méditerranée (tableau de synthèse concernant les 3 stratégies macrorégionales proposées).

PILIER THÉMATIQUE	INITIATIVES ou PROJETS CLÉS (exemples d'initiatives à valoriser et/ou à développer à l'avenir)	FONDS ET INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE	ACTEURS CLÉS (entre autres)
1. ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE	Macro projet proposé par la "charte de Bologne 2012" (Eurimcode, coopération MSP-GIZC, adaptation au changement climatique et développement durable des côtes, réduction des risques d'inondation, d'érosion, etc.)	IEV CBC Med, BEL, programmes de CTE, PNUE, DG MARE, fonds relevant du CSC, instruments régionaux	Régions et gouvernements intermédiaires, réseaux de collectivités locales et régionales. PNUE/PAM, PAP RAC, Plan Bleu. CE. UpM. États
	Projets de prévention de catastrophes, de lutte contre la pollution en mer Méditerranée, de préservation de la biodiversité, de gestion durable des forêts et des espaces périurbains	Life +, Nations unies, fonds relevant du CSC, IEV, programmes de CTE, instruments régionaux	Collectivités locales et régionales et leurs réseaux. Centres de recherche. PNUE/PAM. États. UICN, Association des forêts méditerranéennes.
	Extension du Pacte des maires en Méditerranée (développement IBE, SEAP, initiatives) et projets de mobilité urbaine durable	Horizon 2020, DG ENER, BEI (Elena etc.) IEV CBC Med, programmes de CTE, instruments régionaux	Collectivités locales et régionales et leurs réseaux. CE. CoMO. BEI. SSE. ONG et société civile. États.
	Initiatives de soutien pour la création d'un nouveau modèle de gouvernance à plusieurs niveaux pour la mise en œuvre des politiques de rénovation au niveau énergétique et de promotion des énergies renouvelables dans les bâtiments (déclaration de Ljubljana)	IEV CBC Med, programmes de CTE, IAP, instruments régionaux, instruments financiers	CE. Réseaux de collectivités locales et régionales. SSE, acteurs privés et société civile. Eurorégions. GECT. UpM. Banques.
	Agenda régional pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables, initiatives macro comme le Plan solaire méditerranéen et autres projets en faveur de l'efficacité énergétique et de l'agriculture durable.	Programmes de CTE, instruments nationaux, BEI, BERD.	Réseaux de collectivités locales et régionales. Acteurs privés. Eurorégions. GECT. UpM. États. Med Solutions
	Initiatives pour améliorer la gestion des déchets et des ressources hydriques (y compris des projets comme l'usine de désalinisation de Gaza), mobilisation de ressources financières pour le secteur et l'amélioration de l'application de la directive-cadre sur l'eau en région méditerranéenne	IEV CBC Med, CTE, AIP, Horizon 2020. BEI. Instruments UpM, des États et des régions. ICD. BEI, BERD, Nations unies.	Réseaux de collectivités locales et régionales. Eurorégions. GECT. UpM. GWP-Med, OCDE. PNUE/PAM. PE. CE. Fondations, secteur privé. Horizon 2020. BEI. États
2. PME, FORMATION, RECHERCHE ET EMPLOI DES JEUNES	Initiatives pour la formation universitaire euroméditerranéenne (Universités Euromed: EMUNI, Euromed-UM. Mistrals) et renforcement des plateformes de coopération entre universités, centres de recherche et autres acteurs clés public-privé; projets pour améliorer les échanges entre étudiants, enseignants et jeunes entrepreneurs.	Erasmus plus (secteur Méditerranée), Tempus, Programmes nationaux, projets UpM, programmes des Nations unies, Horizon 2020.	CE. Universités et centres de recherche. Entreprises. Réseaux de collectivités locales et régionales. UpM. Société civile. Réseau Med Solutions. PNUE. États. Fondation européenne pour la formation (ETF).
	Initiatives pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes	Fonds relevant du CSC, ICD, FAL, COSME, BERD	UpM. AFAEMME. Chambres de Commerce et leurs réseaux
	Initiatives de benchmarking et amélioration des politiques pour l'emploi des jeunes, la garantie pour les jeunes, création de plateformes d'échanges pour les jeunes entrepreneurs, autres initiatives macro, comme "Med for Jobs", d'échanges et de valorisation des bonnes pratiques pour la création d'emploi.	FAL, IEV CBC Med, IAP, Initiative euro-méditerranéenne pour la promotion de l'emploi de la jeunesse, Initiative pour l'emploi des jeunes, instruments régionaux, fonds relevant du CSC.	Régions. Réseaux de collectivités locales et régionales. États. Eurorégions, GECT, CE. ETF. UpM.
	Système euro-méditerranéen de garanties pour les PME, Fonds de garantie pilote, facilitation de l'accès au crédit pour les PME et autres instruments financiers	UpM, instruments des États, des banques, BEI, FEMIP, COSME. Instruments et fonds régionaux, BERD	UpM. Régions
	Initiatives pour la promotion de la formation technique et professionnelle, initiatives spécifiques (comme Vasco de Gama) pour la formation et la mobilité concernant les métiers de la mer en Méditerranée et projets pour la formation en matière de systèmes de l'audiovisuel public	IEV CBC Med, DG EAC, MOVE, COSME, Leonardo, Euromed Audiovisual, FAL, instruments régionaux	Régions. Réseaux de collectivités locales et régionales. CE. ETF.FAL. États. UpM.
	Initiatives pour la promotion de l'économie sociale solidaire au niveau euro-méditerranéen	Programmes de CTE, IEV CBC Med, instruments financiers locaux, nationaux et européens. instruments DEVCO.	Iesmed, Medess, UPM. collectivités locales et régionales et leurs réseaux. Banques et caisses d'épargne. Société civile. PME. Chambres de commerce. Eurorégions.

	Initiatives pour la promotion des échanges commerciaux, l'internationalisation des PME, etc.	Programmes de CTE, DG Entreprise, COSME, instruments régionaux	Chambres de Commerce et leurs réseaux. Entreprises. CE.
	Projets pour l'innovation et la recherche dans le secteur agroalimentaire	Horizon 2020, instruments régionaux, à définir	Centres de recherche. Régions
3. CROISSANCE BLEUE ET POLITIQUES MARITIMES INTÉGRÉES	Initiatives en faveur des piliers de la croissance bleue (tourisme maritime et côtier, aquaculture, énergies marines renouvelables, ressources marines, biotechnologies bleues) et de la pêche	DG MARE, DG Entreprises et industrie, COSME, FEAMP programmes de CTE, fonds relevant du SCS, instruments régionaux, IAP	Régions, réseaux de collectivités locales et régionales. CE. Entreprises.
	Projets pour la promotion de l'industrie de la mer et des clusters (chantiers navals, etc.)	DG Entreprises et industrie, COSME, Fonds relevant du CSC.	Régions, réseaux de collectivités locales et régionales. CE. Entreprises
	Projets concernant la sécurité maritime	DG MARE. Programmes de CTE, Fonds relevant du CSC, IAP.	Régions, réseaux de collectivités locales et régionales. CE. Entreprises.
	Macro projet "charte de Bologne 2012" (Eurimcode, coopération MSP-GIZC, adaptation au changement climatique et développement durable des côtes, réduction des risques d'inondation, d'érosion, etc.)	IEV CBC Med, BEI, programmes de CTE, UNEP, DG MARE, fonds relevant du CSC. Instruments régionaux, IAP.	Régions et gouvernements intermédiaires, réseaux de collectivités locales et régionales. PAP RAC, Plan Bleu. CE. UpM. PNUE/PAM. États
	Projets et initiatives pour réduire la pollution et protéger les écosystèmes en région méditerranéenne.	Life +, Programmes de CTE, UpM, fonds relevant du CSC.	Collectivités locales et régionales et leurs réseaux. PAP RAC, Plan Bleu. CE. UpM. PNUE/PAM. Med Solutions. États.
	Initiatives pour améliorer l'accessibilité des données sur le milieu marin et leur interopérabilité	Programmes de CTE, DG MARE, fonds relevant du CSC, instruments régionaux	Régions. CE. UpM. États. Entreprises.
4. AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES, DES CONNEXIONS ENTRE EUX ET DES FLUX MIGRATOIRES	LOGISMEDTA, Trans Maghreb Motorway, projet de réseau ferroviaire national en Jordanie	Instruments nationaux, BEI, UpM	UpM. États. Entreprises. CETMO.
	Projets pour le développement du réseau de transports RTE-T, avec un accent particulier sur le corridor méditerranéen, les autoroutes maritimes, le transport durable et multimodal et les questions touchant à la gouvernance	RTE-T, programmes de CTE, programmes post Marco Polo, CEF, Fonds relevant du CSC	CE. États. Régions. Réseaux. Entreprises. UpM
	Projets destinées à améliorer le flux de marchandises en Méditerranée, la fonctionnalité des centres logistiques et leur connexion avec les corridors et autoroutes maritimes.	Programmes de CTE, DG Move, IEV CBC Med, fonds relevant du CSC, instruments régionaux	CE. États. Régions. Réseaux. Entreprises. UpM.
	Initiatives pour l'amélioration de l'observation et de la gestion coordonnée et multiniveau des flux migratoires, fondées sur la prévention, la protection et la solidarité (par ex. Observatoire méditerranéen des flux migratoires, nouvelles voies d'immigration légale, renforcement des mesures contre les migrations irrégulières, contrôle côtier coordonné et assistance en mer, initiatives de coopération avec les pays d'origine et de transit, aide au développement, etc.)	Programmes de CTE, fonds relevant du CSC, instruments nationaux et régionaux	CE. États. UpM. Collectivités locales et régionales et leurs réseaux.
5. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, SOUTIEN À LA DÉCENTRALISATION ET SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ	Projets pour faciliter l'observation et l'analyse des tendances territoriales sur l'aire euro-méditerranéenne (ORATE, Otremed-Sdimed), au service des décideurs politiques	ORATE, programmes de CTE, IEV CBC Med.	CLR. CE.
	Programmes de jumelage entre collectivités locales et régionales	IEV, IAP, DG EAC, instruments régionaux, autres à définir	CLR, CE.
	Formation des fonctionnaires et administrateurs des collectivités territoriales Med afin qu'ils fournissent des services publics de qualité à leur administration et aux citoyens (développement urbain, efficacité de l'administration publique, politique culturelle, etc.) et autres initiatives de soutien à la décentralisation.	IEV, IAP, UpM, ICD, FAL, instruments régionaux, initiative ART du PNUE, autres à définir.	UpM. Collectivités locales et régionales et leurs réseaux. CE. FAL. Initiative ART du PNUD
	Stratégies de développement urbain, comme instrument d'autonomisation des villes et d'identification/de réalisation de projets prioritaires en matière de développement urbain durable	IEV, instruments régionaux. Initiative ART du PNUD, UpM, ICD, autres à définir.	Collectivités locales et régionales et leurs réseaux. UpM. CE. Initiative ART du PNUD
	Renforcement des plateformes de coopération décentralisée existantes et des forums de dialogue (y compris interculturel) entre CLR, société civile et entre les deux.	Programme pour les acteurs de la société civile et les acteurs locaux en matière de développement (ICD), FAL, instruments régionaux, initiative ART du PNUD	Réseaux de coopération entre CLR. Fondation Anna Lindh, Maison Méditerranée, coordinations et plateformes des ONG. CE. Initiative ART du PNUD

ÉLÉMENT TRANSVERSAL	INNOVATION: Dans les processus et la mise en réseau, les projets, initiatives et partenariats de coopération, dans le développement de nouvelles technologies, dans l'utilisation de technologies existantes.
----------------------------	--

NB: ce tableau de synthèse (non exhaustif) a été réalisé à partir d'informations, documents de travail, rapports et déclarations de: l'ARLEM, l'Union pour la Méditerranée, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, la stratégie Adriatique-Ionienne, l'Arc latin, la commission méditerranéenne de CGLU, la Commission européenne, le Comité économique et social européen, le Parlement européen, les Programmes Med et IEVP CBC Med, Interact, et les différentes contributions transmises au rapporteur du présent rapport.

* * *

Explication des acronymes:

GECT: Groupement européen de coopération territoriale.	ORATE: Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen	Med Solutions: Réseau "Med Solutions" des Nations unies
AFAEMME: Association des organisations de femmes d'affaires méditerranéennes (<i>Association of Organisations of Mediterranean Businesswomen</i>)	ETF: Fondation européenne pour la formation (<i>European Training Foundation</i>)	Mistrals: <i>Med Integrated Studies at Regional and Local Scale</i>
CLR: collectivités locales et régionales	FAL: Fondation Anna Lindh	MSP: Planification de l'espace maritime (<i>Maritime Spatial Planning</i>)
BEI: Banque européenne d'investissement	FEMIP: Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat	NU: Nations unies
BERD: Banque européenne pour la reconstruction et le développement	GIZG: gestion intégrée des zones côtières en Europe	ONG: organisations non gouvernementales
CC: changement climatique	ICD: Instrument de financement de la coopération au développement	Otremed/ Sidmed: outil pour la stratégie territoriale de l'espace méditerranéen
CE: Commission européenne	IEV: Instrument européen de voisinage	Tbd: <i>To be defined</i> (à définir) (est noté en toutes lettres dans la version française)
CETMO: Centre d'Études des Transports pour la Méditerranée Occidentale	IAP: Instrument d'aide de préadhésion	UpM: Union pour la Méditerranée
CTE: Coopération territoriale européenne (transfrontalière, transnationale: Med, South East Gateway; interrégionale)	PAM: Plan d'action pour la Méditerranée; PAP RAC: Priority Action Programs – Regional Activity Centre	Initiative ART du PNUD - articulation des réseaux thématiques et territoriaux de coopération pour le développement humain
SSE: sociétés de services énergétiques	CSC: Cadre stratégique commun	PNUE: Programme des Nations unies pour l'environnement